

académie
Nancy-Metz



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Moselle



Le Directeur Académique,
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Moselle

à

Madame Audrey DEVIN
Secrétaire départementale du SE-Unsa
1, rue de l'Argonne
57000 METZ

Metz, le 13 juillet 2017

Division
des écoles

n° cd1-1613
Dossier suivi par
Pierre Dalmar
Téléphone
03.87.38.63.41.
Fax
03.87.38.63.73.
Mél.
pierre.dalmar
@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1
Standard : 03 87 38 63 63

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 9h à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Madame la Secrétaire départementale,

Par courriel du 15 juin dernier vous m'avez rappelé que votre précédent courrier du 26 avril 2017 était resté sans réponse.

Vous me demandiez de vous préciser les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles participant aux animations pédagogiques organisées par les circonscriptions peuvent faire valoir leurs droits éventuels à remboursement des frais de transport engagés à cette occasion.

Les modalités pratiques d'organisation des animations pédagogiques font actuellement l'objet d'une remise à plat qui permettra de les intégrer dans l'outil de gestion de la formation continue (GAIA) en 2017-2018. La question que vous soulevez concernant la prise en charge des frais de déplacement est intégrée à la réflexion en cours.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des conditions de mise en œuvre dans le courant du 1^{er} trimestre 2017-2018.

Je vous d'agrée, Madame la Secrétaire départementale, l'expression de ma considération distinguée.

Antoine CHALEIX